

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu ou allez recevoir votre avis d'impôt 2016, pour la Taxe Foncière.

Vous avez peut-être constaté, sur celui-ci, une augmentation de la "taxe ordures ménagères".

Malgré une planification départementale unanime, il y a, sur notre territoire, une réelle problématique d'implantation des installations programmées.

Nos efforts se sont heurtés à une opposition sociétale virulente, qui en a empêché leur mise en œuvre.

La conséquence directe de cet état de fait est que nous devons externaliser le traitement de nos déchets hors département, chez les autres.

En attendant, en 2016, l'externalisation nous coûtera 2,3 millions d'€ supplémentaires et aura nécessité plus d'un million de Kilomètres, avec les conséquences environnementales induites.

Alors, oui à la progression de la prévention pour diminuer notre production de déchets par une modification de nos comportements, oui à un tri amélioré, oui au recyclage, oui, enfin, à une meilleure valorisation comme l'exige la Loi de Transition Énergétique votée en août 2015 et dont vous trouverez dans cet "Infos Déchets" les principaux objectifs ainsi que les conséquences auxquelles nous devons faire face.

Mais toutefois, des déchets ultimes, il en restera toujours en grande quantité et pour longtemps encore !

Voulons-nous ou non, sur notre territoire, ces installations de traitement, sous maîtrise d'ouvrage publique, afin d'être en capacité d'en maîtriser l'évolution des coûts?

Bonne lecture de cet "Infos Déchets n°3"



Guy Poeydomenge
Président du SMTD 65

L'EXTERNALISATION DES DÉCHETS DES HAUTES-PYRÉNÉES: 1 MILLION DE KILOMÈTRES EN +

Centre d'enfouissement
de MONTECH
19 000 Tonnes



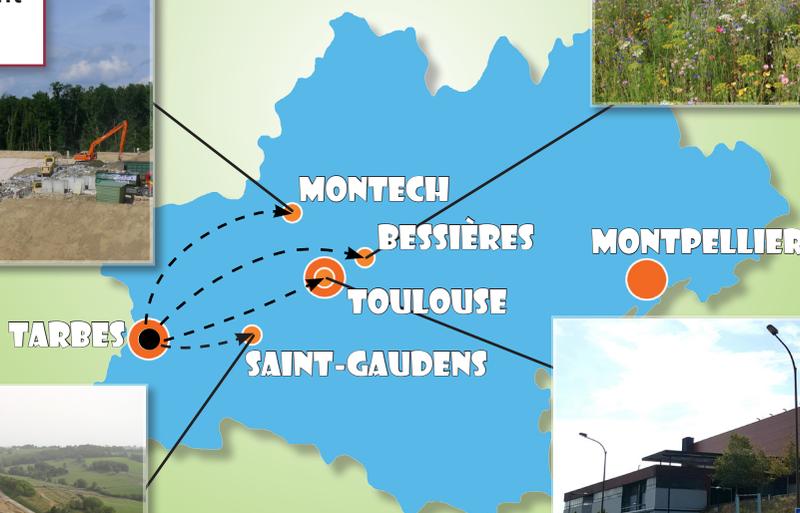
Incinérateur de
BESSIÈRES
16 500 Tonnes



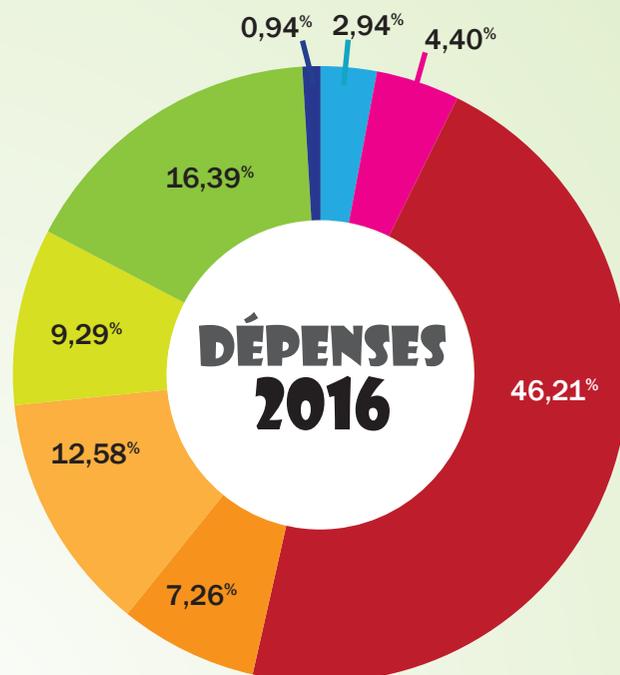
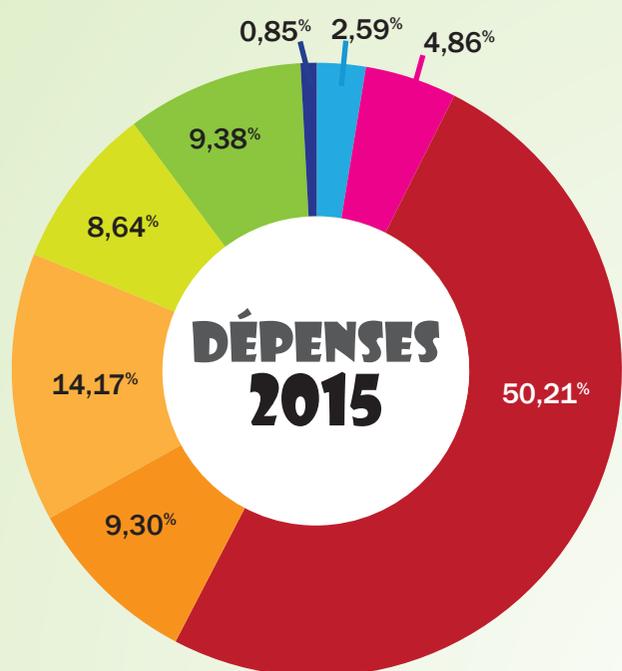
Centre d'enfouissement
de SAINT-GAUDENS
8 000 Tonnes



Incinérateur de
TOULOUSE
20 000 Tonnes



FOCUS sur les principales évolutions de dépenses du SMTD65 entre 2015 et 2016



- Administration
- Tri de la Collecte Sélective
- Traitement des Déchets Verts
- Traitement des déchets collectés en déchèteries
- Traitement des Ordures Ménagères
- Transport des Ordures Ménagères
- Suivi trentenaire des sites de stockage fermés
- Communication

Une augmentation de 2,5 Millions d'€ par rapport à 2015

	2015	2016	coûts supplémentaires
Traitement des Ordures Ménagères	8 395 930 €	8 875 009 €	+ 479 079 €
Transport des Ordures Ménagères	1 569 171 €	3 146 905 €	+ 1 577 734 €
Traitement des déchets collectés en déchèteries	1 444 075 €	1 783 291 €	+ 339 216 €
Suivi trentenaire des sites de stockage fermés	1 555 034 €	1 393 945 €	- 161 089 €
TOTAL	12 964 210 €	15 199 150 €	+ 2 234 940 €

En dépit de lourds travaux menés sur les centres de traitement fermés, **le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels et des encombrants issus des déchèteries représentent 95% de l'augmentation du coût du service.**

Cette situation s'explique par le traitement hors du département de nos déchets. **Sur les 10 prochaines années, ce seront 25 millions d'euro que les Hauts-Pyrénéens paieront en plus, si les choses restent en l'état.**

Loi de Transition Énergétique: Objectifs & conséquences pour vous!



Réduire de 10%

les quantités de déchets ménagers par habitant entre 2010 et 2020

Diminuer de 10 000 tonnes

nos déchets sur les 5 ans à venir

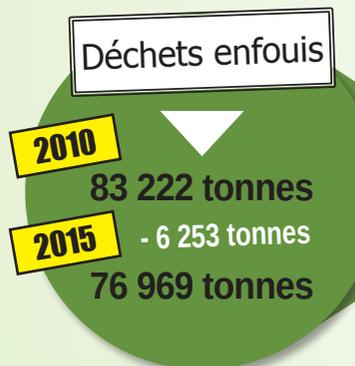


Valoriser 65% des déchets

d'ici à 2025

Réduire les déchets produits de 52 000 tonnes

En diminuant notre production de déchets, nous augmentons le taux de valorisation

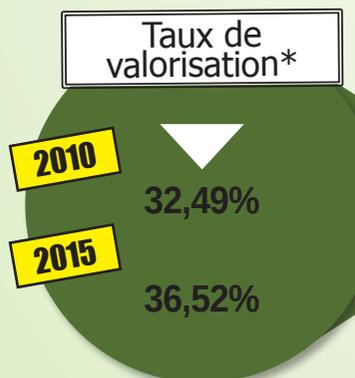


Réduire l'enfouissement

-30% d'ici 2020 / -50% d'ici 2025

Diviser par deux la part de déchets enfouis

d'ici à 2025



Étendre les consignes de tri

à l'ensemble des emballages plastiques d'ici à 2017

Aménager le Centre de Tri de Capvern

identifier des filères de reprise des matériaux

Développer la valorisation énergétique

des déchets issus d'un tri préalable

Créer une installation de tri

en vue d'une valorisation sous forme d'énergie

* = déchets valorisés / déchets non dangereux

QUELLES PROPOSITIONS DU SMTD65 POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS?

• Modernisation de son centre de tri départemental des emballages ménagers

Avec pour horizon juillet 2017, le SMTD 65 va faire évoluer son centre de tri départemental de Capvern pour lui permettre de séparer et trier l'intégralité des emballages plastiques et ce, **6 ans avant la date butoir fixée par la loi**.

• Valorisation des encombrants collectés dans les déchèteries

Les encombrants de déchèteries sont constitués de **plus de 50% de déchets réutilisables ou valorisables**. Le SMTD65 s'engage dans une démarche de regroupement et de tri avec un objectif affiché de privilégier l'économie circulaire et les emplois locaux.

• Évolution des aires de compostage

Le SMTD 65 s'engage à moderniser ses 2 aires de compostage existantes en leur permettant l'accueil éventuel de biodéchets collectés chez le particulier. Il poursuit le projet de **réalisation d'une 3^{ème} aire pour la zone Sud-Ouest du département**.

• Soutien aux actions de compostage individuel ou en pied d'immeuble

Toujours dans sa philosophie d'améliorer la valorisation des déchets produits par les administrés, le SMTD 65 proposera de soutenir les actions de valorisation au plus proche du producteur des déchets verts et biodéchets.

Il s'associera pleinement dans les projets mis en place par les structures de collecte.

• Valorisation matière et énergétique des ordures ménagères résiduelles

Porteur du projet de prétraitement des ordures ménagères inscrit au plan départemental d'élimination des déchets, le SMTD 65, suite aux conclusions juridiques en attentes, étudiera la poursuite de l'installation de valorisation qui permettra d'assurer l'autonomie et la maîtrise des coûts.

L'anti-gaspi ... ramène sa fraise!



✓ Je fais toujours ma liste de courses

✓ J'achète en vrac ou à la coupe

✓ Je respecte la chaîne du froid

✓ Je fais attention aux dates de péremption:
je range les produits les plus récents
à l'arrière du frigo

✓ Je cuisine les justes proportions

✓ Je conserve les aliments entamés
dans des boîtes hermétiques

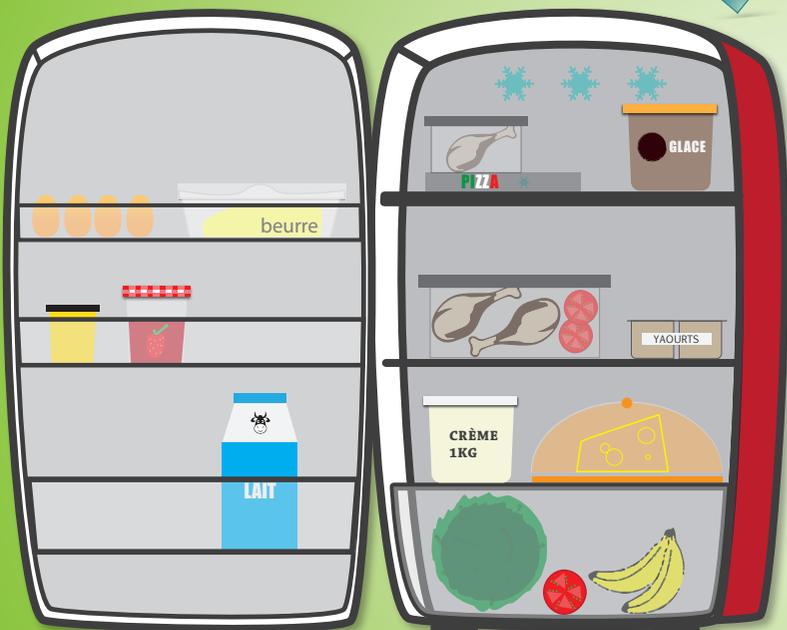
✓ Je cuisine mes restes

✓ Je congèle les aliments que je ne vais
pas consommer rapidement

20kg*
de NOURRITURE JETÉS
PAR AN & PAR FOYER

dont :
7kg de nourriture
encore emballée

13kg de restes
de repas



* soit un coût de 400€ par an pour une famille de 4 personnes (données ADEME)



Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65 - 30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 38 44 90 - Mél. : smt65@smt65.fr - www.smt65.fr -

